Communauté des Communes de la Haute-Saintonge

Bureau Communautaire du 13 mars 2024

Conseil communautaire du 18 mars 2024

Compte-rendu

I - PROCES-VERBAL

Point I.A: Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2023

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II - DISPOSITIONS BUDGETAIRES

Point II-A: Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2023, et affectation du résultat

M. Le Président se retire et quitte la salle. M. Nuvet, doyen de l'Assemblée, accepte de prendre la présidence de l'Assemblée. M. Nuvet met ensuite au vote les comptes administratifs et les comptes de gestion.

Après en avoir délibéré, 136 délégués communautaires ont voté « pour », 0 a voté « contre », et 1 s'est abstenu.

Par conséquent, le Conseil Communautaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés, approuve les comptes administratifs et décide d'affecter les résultats comme suit :

Affectation du résultat 2023 :

Budget principal:

		Investissement	Fonctionnement	Total
	Recettes de l'exercice	3 150 351,49	14 689 419,86	17 839 771,35
Recettes	Reste à réaliser	142 600,00		142 600,00
D (Dépenses de l'exercice	890 001,67	14 189 688,78	15 079 690,45
Dépenses	Reste à réaliser	1 045 200,00		1 045 200,00
Résultats	Résultat de l'exercice	2 260 349,82	499 731,08	2 760 080,90
	résultat reporté de l'exercice N-1	-1 083 617,15	7 979 371,47	6 895 754,32
	Résultats cumulés :	1 176 732,67	8 479 102,55	9 655 835,22
	Résultat des restes à réaliser	-902 600,00		-902 600,00
Résultats cumulés avec les restes à réaliser :		274 132,67	8 479 102,55	8 753 235,22

Affectation du résultat :

compte 1068 (réserves)	0,00	
compte 002 (excédents de fonctionnement reportés)		8 479 102,55

ZA communautaires :

Investissement	Fonctionnement	Total	

	Recettes de l'exercice	796 383,48	787 940,79	1 584 324,27
Recettes Dépenses	Reste à réaliser	761 200,00		761 200,00
	Dépenses de l'exercice	1 533 746,65	591 586,30	2 125 332,95
	Reste à réaliser	902 200,00		902 200,00
	Résultat de l'exercice	-737 363,17	196 354,49	-541 008,68
	résultat reporté de l'exercice			
Résultats	N-1	754 836,42	48 008,59	802 845,01
	Résultats cumulés :	17 473,25	244 363,08	261 836,33
	Résultat des restes à réaliser	-141 000,00		-141 000,00
Résultats cumulés avec les restes à réaliser :		-123 526,75	244 363,08	120 836,33

compte 1068 (réserves)	123 526,75	
compte 002 (excédents de fonctionnement reportés)		120 836,33

Pôle Mécanique :

		Investissement	Fonctionnement	Total
	Recettes de l'exercice	274 611,63	580 392,67	855 004,30
Recettes	Reste à réaliser	0,00		0,00
Dámana	Dépenses de l'exercice	317 333,02	502 243,33	819 576,35
Dépenses	Reste à réaliser	54 500,00		54 500,00
	Résultat de l'exercice	-42 721,39	78 149,34	35 427,95
	résultat reporté de l'exercice			
Résultats	N-1	145 144,84	162 364,87	307 509,71
	Résultats cumulés :	102 423,45	240 514,21	342 937,66
	Résultat des restes à réaliser	-54 500,00		-54 500,00
Résultats cumulés avec les restes à réaliser :		47 923,45	240 514,21	288 437,66

Affectation du résultat :

compte 1068 (réserves)	0,00	
compte 002 (excédents de fonctionnement reportés)		240 514,21

Antilles:

		Investissement	Fonctionnement	Total
	Recettes de l'exercice	721 632,03	5 182 575,78	5 904 207,81
Recettes	Reste à réaliser	0,00		0,00
,	Dépenses de l'exercice	895 433,75	5 061 471,67	5 956 905,42
Dépenses	Reste à réaliser	302 800,00		302 800,00
	Résultat de l'exercice	-173 801,72	121 104,11	-52 697,61
	résultat reporté de l'exercice			
Résultats	N-1	50 430,26	1 442 981,79	1 493 412,05
	Résultats cumulés :	-123 371,46	1 564 085,90	1 440 714,44
	Résultat des restes à réaliser	-302 800,00		-302 800,00
Résultats cumulés avec les restes à réaliser :		-426 171,46	1 564 085,90	1 137 914,44

Affectation du résultat :

compte 1068 (réserves)	426 171,46	
compte 002 (excédents de fonctionnement reportés)		1 137 914,44

Résidence de Tourisme :

		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Recettes de l'exercice	136 594,19	298 745,20	435 339,39
Receites	Reste à réaliser	0,00		0,00
Dánamas	Dépenses de l'exercice	109 234,53	311 264,42	420 498,95
Dépenses	Reste à réaliser	3 800,00		3 800,00
	Résultat de l'exercice	27 359,66	-12 519,22	14 840,44
	résultat reporté de l'exercice			
Résultats	N-1	34 232,11	52 040,31	86 272,42
	Résultats cumulés :	61 591,77	39 521,09	101 112,86
	Résultat des restes à réaliser	-3 800,00		-3 800,00
Résultats cumulés avec les restes à réaliser :		57 791,77	39 521,09	97 312,86

compte 1068 (réserves)	0,00	
compte 002 (excédents de fonctionnement reportés)		39 521,09

Vitrezay:

		Investissement	Fonctionnement	Total
Desettes	Recettes de l'exercice	8 849,42	236 991,62	245 841,04
Recettes	Reste à réaliser	0,00		0,00
Dánamas	Dépenses de l'exercice	4 655,62	245 476,16	250 131,78
Dépenses	Reste à réaliser	0,00		0,00
	Résultat de l'exercice	4 193,80	-8 484,54	-4 290,74
Résultats	résultat reporté de l'exercice N-1	11 003,75	8 830,22	19 833,97
	Résultats cumulés :	15 197,55	345,68	15 543,23
	Résultat des restes à réaliser	0,00		0,00
Résultats cumulés avec les restes à réaliser :		15 197,55	345,68	15 543,23

Affectation du résultat :

compte 1068 (réserves)	0,00	
compte 002 (excédents de fonctionnement reportés)		345,68

Maison de la Vigne et des Saveurs :

	-			
_		Investissement	Fonctionnement	Total
	Recettes de l'exercice	62 742,08	455 313,28	518 055,36
Recettes	Reste à réaliser	0,00		0,00
D	Dépenses de l'exercice	84 000,97	454 761,62	538 762,59
Depenses	Dépenses Reste à réaliser	15 400,00		15 400,00
	Résultat de l'exercice	-21 258,89	551,66	-20 707,23
Résultats	résultat reporté de l'exercice N-1	131 831,38	621,14	132 452,52
resultats	Résultats cumulés :	110 572,49	1 172,80	111 745,29
	Résultat des restes à réaliser	-15 400,00		-15 400,00
Résultats cumu	llés avec les restes à réaliser :	95 172,49	1 172,80	96 345,29

Affectation du résultat :

compte 1068 (réserves)	0,00	
compte 002 (excédents de fonctionnement reportés)		1 172,80

Labyrinthes Mysterra:

_		Investissement	Fonctionnement	Total
	Recettes de l'exercice	25 473,44	511 205,34	536 678,78
Recettes	Reste à réaliser	0,00		0,00
s ′	Dépenses de l'exercice	14 794,73	511 469,88	526 264,61
Dépenses	Reste à réaliser	0,00		0,00
	Résultat de l'exercice	10 678,71	-264,54	10 414,17
Résultats	résultat reporté de l'exercice N-1	18 943,26	970,29	19 913,55
	Résultats cumulés :	29 621,97	705,75	30 327,72
	Résultat des restes à réaliser	0,00		0,00
Résultats cumu	lés avec les restes à réaliser :	29 621,97	705,75	30 327,72

compte 1068 (réserves)	0,00	
compte 002 (excédents de fonctionnement reportés)		705,75

Maison de la Forêt :

_		Investissement	Fonctionnement	Total
Doosttoo	Recettes de l'exercice	73 064,88	362 091,44	435 156,32
Recettes	Reste à réaliser	0,00		0,00
Dánancas	Dépenses de l'exercice	64 677,31	346 023,67	410 700,98
Dépenses	Reste à réaliser	700,00		700,00
	Résultat de l'exercice	8 387,57	16 067,77	24 455,34
	résultat reporté de l'exercice			
Résultats	N-1	-24 040,11	1 420,95	-22 619,16
	Résultats cumulés :	-15 652,54	17 488,72	1 836,18
	Résultat des restes à réaliser	-700,00		-700,00
Résultats cumu	lés avec les restes à réaliser :	-16 352,54	17 488,72	1 136,18

Affectation du résultat :

compte 1068 (réserves)	16 352,54	
compte 002 (excédents de fonctionnement reportés)		1 136,18

Installations photovoltaïques :

	-			
		Investissement	Fonctionnement	Total
	Recettes de l'exercice	11 960,96	30 308,51	42 269,47
Recettes	Reste à réaliser	0,00		0,00
D (Dépenses de l'exercice	25 194,62	28 800,61	53 995,23
Dépenses	Reste à réaliser	7 900,00		7 900,00
	Résultat de l'exercice	-13 233,66	1 507,90	-11 725,76
Résultats	résultat reporté de l'exercice N-1	54 394,44	13 581,24	67 975,68
	Résultats cumulés :	41 160,78	15 089,14	56 249,92
	Résultat des restes à réaliser	-7 900,00		-7 900,00
Résultats cumu	llés avec les restes à réaliser :	33 260,78	15 089,14	48 349,92

Affectation du résultat :

compte 1068 (réserves)	0,00	
compte 002 (excédents de fonctionnement reportés)		15 089,14

Z.A.E. :

		Investissement	Fonctionnement	Total
	Recettes de l'exercice	1 396 383,60	2 707 588,22	4 103 971,82
Recettes	Reste à réaliser	0,00		0,00
D.	Dépenses de l'exercice	1 945 127,03	2 669 815,37	4 614 942,40
Depenses	épenses Reste à réaliser			0,00
	Résultat de l'exercice	-548 743,43	37 772,85	-510 970,58
Résultats	résultat reporté de l'exercice N-1	548 800,90	-37 772,85	511 028,05
	Résultats cumulés :	57,47	0,00	57,47
	Résultat des restes à réaliser	0,00		0,00
Résultats cumu	ılés avec les restes à réaliser :	57,47	0,00	57,47

Affectation du résultat :

compte 1068 (réserves)	0,00	
compte 002 (excédents de fonctionnement reportés)		0,00

GEMAPI:

		Investissement	Fonctionnement	Total
	December de 10 en es eveneiros			
Recettes	Recettes de l'exercice	16 377,10	644 110,00	660 487,10
necettes	Reste à réaliser	0,00		0,00
Démanas	Dépenses de l'exercice	0,00	603 528,03	603 528,03
Dépenses	Reste à réaliser	3 000,00		3 000,00
	Résultat de l'exercice	16 377,10	40 581,97	56 959,07
	résultat reporté de l'exercice			
Résultats	N-1	39 444,66	6 417,44	45 862,10
	Résultats cumulés :	55 821,76	46 999,41	102 821,17
	Résultat des restes à réaliser	-3 000,00		-3 000,00
Résultats cumu	lés avec les restes à réaliser :	52 821,76	46 999,41	99 821,17

Affectation du résultat :

compte 1068 (réserves)	0,00	
compte 002 (excédents de fonctionnement reportés)		46 999,41

Centre des congrès :

		Investissement	Fonctionnement	Total
	Recettes de l'exercice	446 272,17	764 418,52	1 210 690,69
Recettes	Reste à réaliser	50 000,00		50 000,00
Dépenses	Dépenses de l'exercice	458 389,92	910 132,71	1 368 522,63
Depenses	Reste à réaliser	8 500,00		8 500,00
	Résultat de l'exercice	-12 117,75	-145 714,19	-157 831,94
Résultats	résultat reporté de l'exercice N-1	71 053,01	146 437,50	217 490,51
	Résultats cumulés :	58 935,26	723,31	59 658,57
	Résultat des restes à réaliser	41 500,00		41 500,00
Résultats cumu	ılés avec les restes à réaliser :	100 435,26	723,31	101 158,57

Affectation du résultat :

compte 1068 (réserves)	0,00	
compte 002 (excédents de fonctionnement reportés)		723,31

Eau:				
		Investissement	Fonctionnement	Total
Posettos	Recettes de l'exercice	559 858,32	816 919,88	1 376 778,20
Recettes	Reste à réaliser	0,00		0,00
Dánancas	Dépenses de l'exercice	238 174,10	765 569,18	1 003 743,28
Dépenses	Reste à réaliser	38 500,00		38 500,00
	Résultat de l'exercice	321 684,22	51 350,70	373 034,92
Résultats	résultat reporté de l'exercice N-1	118 750,78	156 955,89	275 706,67
	Résultats cumulés :	440 435,00	208 306,59	648 741,59
	Résultat des restes à réaliser	-38 500,00		-38 500,00
Résultats cum	ılés avec les restes à réaliser :	401 935,00	208 306,59	610 241,59
Affectation du	résultat :			
compte 1068 (r	éserves)	0,00		
compte 002 (ex	ccédents de fonctionnement reportés)		208 306,59	

Assainisseme	ent:			
		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Recettes de l'exercice	503 841,58	772 491,11	1 276 332,69
Recettes	Reste à réaliser	0,00		0,00
Dánansas	Dépenses de l'exercice	597 650,37	591 456,05	1 189 106,42
Dépenses	Reste à réaliser	323 800,00		323 800,00
	Résultat de l'exercice	-93 808,79	181 035,06	87 226,27
	résultat reporté de l'exercice			
Résultats	N-1	351 555,49	264 640,84	616 196,33
	Résultats cumulés :	257 746,70	445 675,90	703 422,60
	Résultat des restes à réaliser	-323 800,00		-323 800,00
Résultats cumu	lés avec les restes à réaliser :	-66 053,30	445 675,90	379 622,60

compte 1068 (réserves)	66 053,30	
compte 002 (excédents de fonctionnement reportés)		379 622,60

SPANC:				
_		Investissement	Fonctionnement	Total
Docettos	Recettes de l'exercice		5 825,75	5 825,75
Recettes	Reste à réaliser			0,00
Dánansas	Dépenses de l'exercice		7 843,83	7 843,83
Dépenses	Reste à réaliser			0,00
	Résultat de l'exercice		-2 018,08	-2 018,08
Résultats	résultat reporté de l'exercice N-1		3 303,98	3 303,98
	Résultats cumulés :		1 285,90	1 285,90
	Résultat des restes à réaliser			0,00
Résultats cum	ılés avec les restes à réaliser :		1 285,90	1 285,90
Affectation du	résultat :			
compte 1068 (r	éserves)			1
compte 002 (ex	ccédents de fonctionnement reportés)		1 285,90	l

Ordures Ménagères :

		Investissement	Fonctionnement	Total
Dagattas	Recettes de l'exercice	427 542,79	9 468 241,60	9 895 784,39
Recettes	Reste à réaliser	0,00		0,00
Dánansas	Dépenses de l'exercice	433 154,03	9 924 354,08	10 357 508,11
Dépenses	Reste à réaliser	1 635 700,00		1 635 700,00
	Résultat de l'exercice	-5 611,24	-456 112,48	-461 723,72
	résultat reporté de l'exercice			
Résultats	N-1	296 870,97	1 348 303,62	1 645 174,59
	Résultats cumulés :	291 259,73	892 191,14	1 183 450,87
	Résultat des restes à réaliser	-1 635 700,00		-1 635 700,00
Résultats cumu	llés avec les restes à réaliser :	-1 344 440,27	892 191,14	-452 249,13
		·	·	

compte 1068 (réserves)	0,00	
compte 002 (excédents de fonctionnement reportés)		892 191,14

Compte administratif consolidé :

		-		
		Investissement	Fonctionnement	Total
	Recettes de l'exercice	8 611 939,16	38 314 579,57	46 926 518,73
Recettes	Reste à réaliser	953 800,00		953 800,00
_ ,	Dépenses de l'exercice	7 611 568,32	37 715 485,69	45 327 054,01
Dépenses	Reste à réaliser	4 342 000,00		4 342 000,00
	Résultat de l'exercice	772 495,41	599 093,88	1 371 589,29
	résultat reporté de l'exercice N-1	1 519 635,01	11 598 477,29	13 118 112,30
Résultats	Résultats cumulés :	2 292 130,42	12 197 571,17	14 489 701,59
	Résultat des restes à réaliser	-3 388 200,00		-3 388 200,00
Résultats cumu	llés avec les restes à réaliser :	-1 096 069,58	12 197 571,17	11 101 501,59

Affectation des résultats :

compte 1068 (réserves)	632 104,05	
compte 002 (excédents de fonctionnement reportés)		11 565 467,12

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- Approuve les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes (Zones d'Activités Communautaires, Antilles de Jonzac, Pôle de sécurité et Sports Mécaniques, Résidence de Tourisme, Parc des Labyrinthes Mysterra, Vitrezay, Maison de la Vigne et des Saveurs, Maison de la Forêt, Installations photovoltaïques, Zones d'Activités Economiques, Centre de Congrès, GEMAPI, Eau potable, Assainissement, SPANC, Ordures Ménagères).

Point II.B : Bilan des acquisitions et cessions opérées en 2023 par la CDCHS (annexe)

En application de l'article L.5211-37 du code général des collectivités territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant. Ce bilan est annexé au compte administratif.

Le conseil communautaire a pris connaissance de l'annexe communiquée, qui reprend l'ensemble des acquisitions et des cessions d'immeubles réalisées au cours de l'année 2023.

Point II.C: Débat d'orientation budgétaire 2024 (annexe)

Le Président rappelle l'obligation d'effectuer un débat d'orientation budgétaire, celui-ci permettant de débattre en séance publique des tendances et des objectifs 2024. Le Président propose de reprendre le document envoyé aux Conseillers Communautaires et joint en annexe.

Le Conseil Communautaire prend acte que le débat d'orientation budgétaire 2024 a bien été réalisé.

Point II.D : Actualisation de la liste des durées d'amortissement des biens pour tous les budgets de nomenclature M4 et M57 (annexe)

Pour faire suite à l'adoption du référentiel M57 au 1^{er} janvier 2024, le Conseil Communautaire décide de réactualiser la liste des durées d'amortissement des biens pour tous les budgets de nomenclature M4 et M57 selon l'annexe jointe.

Point II.E: Régularisation des régies

Des suites de l'ordonnance n°2022-408, du 23 mars 2022, mettant fin au régime de la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics, et remplaçant celle-ci par une responsabilité financière des gestionnaires publics pouvant donner lieu à amendes ; la collectivité doit prendre en charge les écarts justifiés et minimes constatés sur les régies.

Afin de régulariser la régie des Antilles, à l'unanimité le conseil communautaire décide d'accepter les régularisations suivantes :

- chèque ANCV falsifié de 100 € sur la régie de novembre 2023 ;
- chèques bancaires volés et rejetés par la trésorerie pour un montant de 41.10 € sur la régie de décembre 2023.

III – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ENERGIE – PROJETS

Point III.A: Acquisition de terrains sur la commune de Bédenac

En 2017 la CDCHS a conclu un bail emphytéotique de 40 ans avec la société Ferrière et Vrignon, pour des parcelles sises Le Maine Vigneau et Lande du Moulin neuf, sur la commune de Bédenac.

En tant qu'emphytéote, la CDCHS a sous-loué ces mêmes terrains à la société VMH 11, pour une durée de 40 ans également. VMH 11 avait alors pour projet :

- Sur les parcelles situées au lieu-dit Lande du Moulin neuf, la réalisation, la maintenance et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque ;



Section	N°	Lieudit	Surface
	5	Lande du Moullin Neuf	00 ha 47 a 20 ca
BC BC	6	Lande du Moullin Neuf	00 ha 00 a 36 ca
BC	185	Lande du Moullin Neuf	01 ha 76 a 45 ca
BC	187	Lande du Moullin Neuf	08 ha 89 a 25 ca
BC BC BC	308	Lande du Moullin Neuf	20 ha 38 a 06 ca

- > Surface totale de: 31ha 51a 32ca
- Redevance due, en tant qu'emphytéote : 33 109,85 €/an*
- Loyer perçu grâce à la sous-location : 43 101,02 € TTC /an* (initialement prévu au contrat : 1400 € / ha sur les parcelles comprenant les panneaux photovoltaïques, et 623 € / ha sur les autres).

- Sur les parcelles situées au lieu-dit Le Maine Vigneau, le respect des obligations de mesures compensatoires environnementales ;



^{*}Montants 2023, tenant compte de la révision de loyers

Section	N°	Lieudit	Surface
BC	0074	LE MAINE VIGNEAU	00 ha 09 a 26 ca
BC	0082 /	LE MAINE VIGNEAU	00 ha 02 a 49 ca
BC	0084 /	LE MAINE VIGNEAU	00 ha 36 a 90 ca
BC	0124	LE MAINE VIGNEAU	00 ha 09 a 74 ca
BC	0125 /	LE MAINE VIGNEAU	00 ha 06 a 55 ca
BC	0126	LE MAINE VIGNEAU	00 ha 02 a 73 ca
ВС	0127 /	LE MAINE VIGNEAU	00 ha 16 a 80 ca
BC	0131 /	LE MAINE VIGNEAU	00 ha 10 a 70 ca
BC	0132 /	LE MAINE VIGNEAU	00 ha 04 a 23 ca
BC	0133	LE MAINE VIGNEAU	00 ha 00 a 08 ca
BC	0134	LE MAINE VIGNEAU	04 ha 04 a 44 ca
BC	0135 /	LE MAINE VIGNEAU	00 ha 01 a 63 ca
ВС	0136 /	LE MAINE VIGNEAU	00 ha 01 a 35 ca

Surface totale de : 5ha 06a 90ca

➤ Redevance due, en tant qu'emphytéote : 3 318€/an*

Loyer perçu grâce à la sous-location : 6 390,98 € TTC/an*

Aujourd'hui ce projet est abouti et s'avère rentable pour la CDCHS, qui souhaite par conséquent devenir propriétaire desdites parcelles, ci-dessus détaillées, pour un montant total de 700 000€ (hors champ d'application de la TVA).

Vu l'avis du Domaine sollicité le 12 janvier 2024 sous le numéro de dossier n°15072365, à l'unanimité le conseil communautaire décide :

- D'approuver l'acquisition, auprès de la société Ferrière et Vrignon, des parcelles à Bédenac :
 - BC 74 82 84 124 125 126 127 131 132 133 134 135 136, sises Le Maine Vigneau,
 - BC 5 6 185 187 308, sises Lande du Moulin Neuf;
- D'approuver la signature de résiliation des baux emphytéotiques avec la société Ferrière et Vrignon;
- D'approuver le montant de 700 000 €, conformément à la négociation tenue avec la société Ferrière et Vrignon ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l'aboutissement de ces transactions ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes et documents en lien avec cette transaction, notamment concernant le contrat avec l'exploitant de la centrale photovoltaïque.

Point III.B: Acquisition et revente d'un terrain sur la commune de Saint-Martin-d'Ary

Ce point est conditionné à l'engagement certain de l'acquéreur : si la CDCHS s'engage à permettre les transactions dans le cadre de la loi NOTRe, l'acquisition auprès des communes n'est réalisée que si la cession est assurée.

L'entreprise Société Industrielle Forestière souhaite acquérir des terrains appartenant à la commune de Saint-Martin-d'Ary. Ces terrains, cadastrés A 392, A 393, A 830, A 836, A 843, A 846, A 895, d'une contenance totale de 17 028 m², ont été négociés au prix de 8,50 € TTC / m².

Compte tenu des dispositions de la loi NOTRe, la CDCHS doit être propriétaire du terrain pour que la vente puisse se faire.

^{*}Montants 2023, tenant compte de la révision de loyers



Vu l'avis du Domaine sollicité le 23 février 2024 sous le numéro de dossier n°16478532, à l'unanimité l'Assemblée Délibérante décide :

- d'acheter à la commune de Saint-Martin-d'Ary les parcelles cadastrées A 392, A 393, A 830, A 833, A 836, A 843, A 846, A 895, d'une superficie totale de 17 028 m², au prix de 8,50 € TTC / m² (hors champ d'application de la TVA).
- de revendre ces parcelles moyennant le même prix (hors champ d'application de la TVA) à M. Megnien, avec faculté pour ce dernier de se substituer toute société dont il serait gérant ou Président (SARL SIF, SARL SIFLAND, ou SAS MEGNIEN INDUSTRIES).
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l'aboutissement de ces transactions.

Point III.C: Acquisition de terrains pour la création d'une Zone d'Activités sur la commune de Pérignac

Dans le cadre du développement du territoire, il est envisagé de créer une nouvelle Zone d'Activités sur la commune de Pérignac. Par conséquent, il est proposé à l'Assemblée délibérante d'acquérir la parcelle ZM 134, située lieu-dit Les Caillebottes, auprès de M. Charron Jean-Paul. Le prix fixé pour cette parcelle de 4ha 09a 26ca est de 163 704 €, soit 4€/m².



A l'unanimité, l'Assemblée Délibérante décide :

- d'acheter à M. Charron Jean-Paul la parcelle ZM 134, située à Pérignac, d'une superficie totale de de 4ha
 09a 26ca, au prix de 163 704 € (hors champ d'application de la TVA).
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l'aboutissement de ces transactions.

Point III.D : Acquisition de parcelles sur la commune de La Genétouze

Dans le cadre du projet photovoltaïque de La Genétouze, en partenariat avec Baywa, il est nécessaire d'avoir une vision sur le long terme en acquérant dès maintenant les parcelles nécessaires à l'installation des panneaux photovoltaïques. De ce fait, à l'unanimité, Conseil Communautaire décide :

- d'acquérir sur la commune de La Genétouze ;
 - o À M. Rullier Thierry, diverses parcelles pour une surface totale de 1ha 05a 61ca, au prix de 21 122€.

Section	Numéro	Surface m ²		
В	79 (partie)	2386		
В	93 (partie)	7128		
В	1229 (partie)	1047		

Un document d'arpentage sera nécessaire pour diviser les parcelles : le prix de vente sera révisé en fonction de la surface précise sur la base de $2 \in /m^2$.

o À Mme Marty Danielle, une parcelle d'une surface totale de 25a 50ca, au prix de 5 100€.

Section	Numéro Surface m	
В	78	2550

À Mme Deville Suzanne, une parcelle d'une surface totale de 26a 00ca, au prix de 5 200€.

Section	Numéro	Surface m²
А	72	2600

d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l'aboutissement de ces transactions.

IV – GEMAPI, EAU ET ASSAINISSEMENT

Point IV.A: Convention d'animation des sites Natura 2000 avec la Communauté de Communes de l'Estuaire (CCE)

Dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 « Marais de Braud et Saint-Louis et Saint Ciers sur Gironde » (ZSC FR 7200684) et « Marais du Blayais » (ZPS FR7212014), la dernière convention est arrivée à son terme. Il est proposé de renouveler ce partenariat pour la période 2024-2026, étant précisé que l'Etat et l'Europe soutiennent les actions menées au travers du FEADER.

L'animation Natura2000 permet d'améliorer les connaissances naturalistes du territoire, d'assurer l'intégration des enjeux des sites aux réflexions d'aménagement du territoire, d'accompagner les éleveurs locaux dans la gestion de leur parcellaire, et de sensibiliser les acteurs et propriétaires sur les richesses du patrimoine naturel local.

Le plan de financement correspond à la répartition suivante :

- 53% Europe (FEADER)
- 27% Etat
- 20% Autofinancement

Le coût est de 14 076€ sur 3 ans pour la CDC Haute Saintonge.

Détail du plan de financement prévisionnel Natura 2000 pour la période 2024-26 :

FINANCEURS	2024	2025	2026	Parts totales prévisionnelles du financement sur la période d'animation
Financement Europe (FEADER) : 53 %	77 098,57 €	71 929,16 €	22 206,96 €	171 234,70 €
Financement Etat: 27 %	39 276,63 €	36 643,16 €	11 312,98 €	87 232,77 €
Auto-financement des collectivités locales (20%)	29 780,54 €	28 129,82 €	9 766,73 €	67 677,09 €

+ la différence					
TOTAL	146 155,74€	136 702,14€	43 286,67€	326 144,55 €	
				Parts totales	
REPARTITION DE LA PART D'AUTO-FINANCEMENT	2024	2025	2026	prévisionnelles du	
				financement sur	
Part répartie au prorata du territoire en Natura				la période	
2000				d'animation	
CDC de l'Estuaire (66,60%)	19 833,84 €	18 734,46 €	6 504,64€	45 072,94€	
CDC de Blaye (9,01%)	2 683,23 €	2 534,50€	879,98€	6 097,71€	
CDC de Latitude Nord Gironde (3,59%)	1 069,12 €	1 009,86€	350,63€	2 429,61€	
CDC de Haute-Saintonge (20,80%)	6 194,35 €	5 851,00€	2 031,48€	14 076,83€	
TOTAL	29 780,54€	28 129,82€	9 766,73€	67 677,09€	

L'Assemblée Délibérante approuve la convention de partenariat animation Natura 2000 avec la CCE et autorise le Président à la signer.

V - PERSONNEL

* Assurance du personnel :

Négociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion 17 – budget CDCHS et budget ORDURES MENAGERES

Le contrat actuel d'assurance statutaire conclu par le Centre de Gestion 17 pour les collectivités adhérentes arrive à son terme le 31/12/2024. Par conséquent, le Centre de Gestion 17 va le remettre en concurrence.

A l'unanimité les Conseillers communautaires décident de confier au Centre de Gestion 17 la négociation d'un contrat groupe d'assurance ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la possibilité d'y adhérer.

ADMINISTRATION

* Création d'un poste de Directeur/Directrice des ressources humaines, relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux

Le Conseil Communautaire approuve la création d'un poste de Directeur/Directrice des ressources humaines, relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux, à temps complet, à compter du 02/05/2024.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

* Création d'un poste de Chef/Cheffe du développement et de l'innovation, relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux

Le Conseil Communautaire approuve la création d'un poste de Chef/Cheffe du développement et de l'innovation, relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux, à temps complet, à compter du 01/06/2024.

* Création d'un poste d'Instructeur application droit des sols, relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux

Le Conseil Communautaire approuve la création d'un poste d'Instructeur application droit des sols, relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, à temps complet, à compter du 02/05/2024.

SITES COMMUNAUTAIRES

* Création d'un poste d'Esthéticien/esthéticienne pour le site des Antilles de Jonzac

Le Conseil Communautaire approuve la création d'un poste d'esthéticien/esthéticienne en contrat à durée indéterminée de droit privé, à temps complet, à compter du 19/03/2024.

* Création d'un poste d'Agent d'entretien des bassins pour le site des Antilles de Jonzac

Le Conseil Communautaire approuve la création d'un poste d'agent d'entretien des bassins en contrat à durée indéterminée de droit privé, à temps complet, à compter du 19/03/2024.

ESPACES NATURELS ET RIVIERES

* Création d'un poste d'Encadrant/encadrante technique d'insertion, relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux

Le Conseil Communautaire approuve la création d'un poste d'Encadrant/encadrante technique d'insertion, relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, à temps complet, à compter du 01/05/2024.

VI - DECHETS

Point VI-A : Enquête publique relative au projet de BRANGEON Recyclage Aquitaine, à Bussac-Fôret (annexe)

Conformément à l'article R181-38 du code de l'environnement, la CDCHS est appelée à donner son avis sur l'enquête publique ouverte du 26 février au 27 mars 2024 inclus, concernant la demande d'autorisation environnementale de BRANGEON Recyclage Aquitaine pour le projet d'une installation de tri, transit, regroupement et de préparation de déchets dangereux et non dangereux sur la commune de Bussac-Forêt.

Le site de Bussac-Forêt produira du CSR (Combustible solide de récupération) principalement à partir de déchets d'activités économiques pour les besoins énergétiques de la cimenterie CALCIA située à proximité. Le site sera équipé également d'une déchèterie professionnelle.

Le dossier, les informations relatives à l'enquête et les avis émis peuvent être consultés sur le site internet suivant : https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-

 $\underline{technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/Enquetes-publiques-en-cours/ICPE-29.01.2024-Enquete-publique-BRANGEON-Recyclage-Aquitaine-Bussac-Foret}$

Il est proposé de donner un avis favorable à cette demande d'autorisation.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'émettre un avis favorable à cette demande d'autorisation.

Point VI-B: Renouvellement du marché de traitement du tout-venant de déchèteries

Le Président informe les Conseillers Communautaires que le marché de traitement du tout-venant de déchèterie lot 9 se termine le 12 janvier 2025. Il est donc nécessaire de relancer un marché pour un démarrage le 13 janvier 2025 pour une durée tranche ferme de 2 ans reconductible trois fois pour une période d'une année, soit une durée totale maximale de 5 années. La rédaction de ce marché sera réalisée en mars 2024 pour une publication courant avril 2024. L'estimation du montant global du marché sur 5 ans sera de 2 900 000 €.

Par conséquent, à l'unanimité le Conseil Communautaire décide :

- D'autoriser le Président à lancer la procédure pour le marché de traitement du tout-venant de déchèteries, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres
- D'autoriser le Président à signer le marché et tous les documents nécessaires au bon déroulement de l'opération.

VII - ADMINISTRATION

<u>Point VII.A : Chantiers 2024 de jeunes internationaux</u> En partenariat avec l'Association Solidarités Jeunesses, il pourrait être organisé au cours de l'année 2024 quatre chantiers internationaux de jeunes sur les communes :

- 1 sur la commune de Vibrac,
- 1 sur la commune de Saint-Genis-de-Saintonge,
- 2 sur la commune de Montendre.

La dépense est estimée à 16 000 €. A l'unanimité, le Conseil communautaire donne son autorisation pour le lancement de ces chantiers et pour la signature par le Président des conventions correspondantes.

Point VII.B: Présentation du rapport d'observations définitives de la SEMEMA

L'Assemblée communautaire prend connaissance du rapport d'observations définitives, joint en annexe.

VIII – COMPTE RENDU D'EXECUTION DES DELEGATIONS

Le Président fait part des décisions qu'il a prises depuis la dernière Assemblée Communautaire (annexe).

Points divers

Motion sur la rétorsion chinoise ciblant le cognac

Le 5 janvier dernier, le ministère chinois du commerce a annoncé le lancement d'une enquête antidumping, ciblant les eaux-de-vie de vin produites en Europe.

Cette procédure risque fortement de se conclure par l'imposition de droits de douane supplémentaires sur les produits du cognac, qui pourraient être extrêmement élevés.

Le marché chinois représentant près de 25% des expéditions du cognac, c'est un risque qui nous préoccupe au plus haut point, et dont les effets — au-delà de la filière Cognac —, peuvent à court terme affecter tout notre territoire. De toute évidence il s'agit d'une mesure de rétorsion, du fait du rôle de la France dans le lancement d'une procédure européenne à l'encontre des véhicules électriques chinois.

Malheureusement, les développements les plus récents du dossier témoignent de la volonté des autorités chinoises de soumettre nos opérateurs à une pression maximale. Leurs dernières exigences risquent de priver bon nombre de nos entreprises - notamment petites et moyennes — de leur accès au marché chinois dès ce mois de mars.

La réalité du risque est évidente, puisque la procédure engagée pèse déjà sur notre activité. L'imposition de droits antidumping remettrait en cause très rapidement la présence de nos produits et de nos entreprises sur le marché chinois, et l'effet sur les achats de vins et d'eaux-de-vie dans la région serait immédiat sur notre vignoble.

Attendu que le 5 janvier dernier, le ministère Chinois du commerce a annoncé le lancement d'une enquête antidumping ciblant les eaux de vie de vin produites en Europe ;

Attendu que cette enquête semble liée à des différends commerciaux sans aucun lien avec notre filière ; Attendu que cette procédure risque de se conclure par l'imposition de droits de douane supplémentaires pour le cognac sur ce marché, qui représente environ 25% des expéditions de la filière ;

Attendu que le cognac joue un rôle essentiel dans l'économie locale et régionale ;

Au vu des conséquences économiques graves que pourrait avoir cette décision sur l'ensemble de notre territoire ;

Les élus de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge, demandent unanimement au gouvernement, sous l'autorité du Président de la République, de trouver un accord avec le gouvernement chinois pour que les échanges demeurent ouverts.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette motion.